

Coordination Suisse-OMC

Schweizer Koordination gerechter Welthandel

Comité : Alliance Sud, Déclaration de Berne, Pro Natura
Union suisse des paysans, Union syndicale suisse, Uniterre

Conférence ministérielle de l'OMC à Hongkong
Conférence de presse du 5 décembre 2005

Accès au marché ou cycle du développement ?

Des promesses de gains exagérées

Depuis la Conférence ministérielle de Doha en 2001, les négociations en cours à l'OMC sont qualifiées de « cycle du développement ». Quatre points du paquet de négociations sont considérés comme favorables au développement :

1. un accès facilité pour les pays en développement aux marchés agricoles des pays industrialisés ;
2. une correction des inégalités existantes (mise en œuvre) ;
3. une réglementation plus forte du traitement spécial et différencié ;
4. un renforcement du droit des Etats-membres de l'OMC à utiliser des licences obligatoires et à importer des versions génériques de médicaments protégés par des brevets pour des raisons de santé publique.

Aucun accord n'a pu être trouvé sur les points 2 et 3 ces quatre dernières années. Une décision a été prise le 30 août 2003 pour mettre en œuvre le point 4 (accès aux médicaments). Mais sous la pression de la Suisse et des Etats-Unis, l'OMC soumet le droit à l'accès aux médicaments génériques à des restrictions qui ont été vivement contestées par les pays pauvres, en particulier d'Afrique subsaharienne. D'intenses négociations ont eu lieu et sont toujours en cours sur le point 1 : le dossier agricole.

Il est de plus en plus évident que les pays industrialisés considèrent d'éventuelles concessions dans le domaine agricole comme une monnaie d'échange pour obtenir, en contrepartie, un meilleur accès de leurs biens industriels et services aux marchés des pays en développement. C'est pourquoi la Suisse parle sans détour du cycle de Doha comme d'un cycle de « l'accès au marché ». En octobre dernier, le ministre indien du commerce a vivement critiqué cette évolution. Un cycle du développement digne de ce nom supposerait que les pays riches acceptent la correction des règles commerciales iniques sans exiger de concessions massives en retour.

Depuis les débuts du cycle de Doha, la Banque mondiale, l'OCDE et une grande partie des médias affirment que les libéralisations commerciales sont, d'une manière générale, en soi, favorables au développement. En particulier, l'ouverture des marchés agricoles est censée apporter de grands avantages aux pays en développement et permettre de réduire la pauvreté.

Les promoteurs des libéralisations agricoles mentionnent notamment avec effroi les 235 milliards de dollars dépensés par les pays industrialisés pour soutenir leur agriculture ; ils les comparent à l'aide au développement qui se monte à moins d'un tiers de cette somme. Une manière d'insinuer que ce montant sera à disposition des pays pauvres, une fois les libéralisations achevées. Ce n'est bien entendu pas le cas. De ces 235 milliards, en effet, 150 environ correspondent à la différence – induite par les droits de douane – entre les prix du marché domestique et ceux du marché international. Cette différence de prix est payée par le consommateur. De fait, avec l'abolition des protections douanières, ce sont les entreprises de l'agroalimentaire, les intermédiaires et les consommateurs des pays de l'OCDE qui vont empêcher la différence de prix, et pas les pays en développement. Personne non plus parmi les champions des libéralisations n'affirme aujourd'hui qu'une fois l'ouverture des marchés réalisée, 85 milliards de subventions publiques des pays riches iront aux pays du Sud. La somme avec laquelle les pays de l'OCDE soutiennent leur agriculture n'a donc rien à voir avec les éventuels gains que les pays en développement pourraient tirer des libéralisations agricoles.

Les calculs économiques actuels révèlent que seuls quelques pays profiteront des libéralisations dans l'agriculture. En fait, ce sont principalement les consommateurs des pays industrialisés et quelques gros pays exportateurs comme les Etats-Unis, le Brésil, l'Argentine et la Thaïlande qui seront les bénéficiaires d'une vaste libéralisation des marchés agricoles. Les perdants seront les paysans d'une partie des pays de l'OCDE et surtout la grande majorité des pays en développement, qui sont importateurs nets de produits agricoles. Premièrement, leur production locale est dans certains secteurs tout aussi vulnérables à la concurrence brésilienne qu'elle ne l'est aux produits du Nord. Deuxièmement, beaucoup de ces pays profitent aujourd'hui des prix plus élevés dans les pays industrialisés, parce qu'ils jouissent d'accès préférentiels et qu'ils peuvent vendre leurs produits aux mêmes prix que les producteurs de l'OCDE. Ils risquent non seulement de perdre cet avantage de prix, mais très probablement aussi leurs parts de marché aux profits des grands exportateurs.

C'est pourquoi les conflits d'intérêts dans les négociations agricoles ne se situent pas simplement entre les pays industriels et les pays en développement. Le G20, avec le Brésil à sa tête, ne peut pas parler au nom du G33, le groupe de pays en développement importateurs nets, ou au nom des producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest ; il en va de même pour les Etats-Unis, grand pays exportateur, qui ne peut représenter les intérêts de la Suisse, pays importateur net.

Du point de vue de la politique de développement, il n'y a donc que deux revendications incontestables :

1. L'élimination des subventions aux exportations et des autres soutiens qui permettent aux pays riches d'écouler leurs surplus agricoles à des prix de dumping sur le marché international.
2. La possibilité pour les pays en développement d'assurer leur sécurité et souveraineté alimentaire.

Ce dernier point, *mutatis mutandis*, vaut également pour la Suisse.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans l'agriculture, mais plus généralement que l'on surévalue les bénéfices potentiels des libéralisations commerciales. En 2003, la Banque mondiale estimait le gain d'une libéralisation commerciale globale à 832 milliards de dollars. Cette année, elle a revu ses pronostics à la baisse et avance un gain de 287 milliards de dollars. En 2003, le bénéfice estimé pour les pays en développe-

ment s'élevait à 539 milliards ; aujourd'hui, il n'est plus que de 135 milliards. Mais comme le cycle de Doha n'engendrera pas une libéralisation totale, la Banque mondiale ne parle plus aujourd'hui que d'une croissance du PIB des pays en développement de 16 milliards de dollars. Cela représente 0,14% de leurs performances économiques attendues pour 2015. Rien de mirobolant donc.

Tout aussi modeste est enfin également l'impact des libéralisations commerciales sur la réduction de l'extrême pauvreté. Initialement, on annonçait une réduction du nombre de pauvres de plus d'un demi-milliard. La Banque mondiale, soumise à de nombreuses critiques, a revu ces chiffres à la baisse et ne parle plus que de 127 millions de pauvres en moins. Et encore, ce résultat ne pourrait être atteint qu'en cas de libéralisation totale. Or, avec ce qu'on peut attendre du cycle de Doha en termes de libéralisation, seuls 20 millions de personnes devraient dépasser le seuil de pauvreté. Et si, comme prévu, plus de deux pour cent des biens agricoles seront reconnus comme produits sensibles bénéficiant de protection, les effets de réduction de la pauvreté seront pratiquement nuls.

Il convient enfin de garder à l'esprit que les modélisations économiques sont de toute façon très controversées. Les soi-disant gains issus des libéralisations commerciales sont souvent exagérés, ne serait-ce que parce que les coûts ne sont fréquemment pas pris en compte dans les calculs.

Des coûts cachés sont également à prévoir si les pays industrialisés parviennent à leurs fins dans les domaines des produits industriels et des services. Marianne Hochuli et Michel Egger vont s'exprimer sur ces sujets.

Peter Niggli, directeur d'Alliance Sud

Tél. 031 390 93 30 ou 079 262 69 27

peter.niggli@alliancesud.ch; www.alliancesud.ch

Références :

Joseph Wright: The \$300 Billion Question: How Much Do Governments of High-Income Countries Subsidize Agriculture? Center for Economic and Policy Research, Washington, 4.12.2003.

Mark Weisbrot and Dean Baker: The Relative Impact of Trade Liberalization on Developing Countries. Center for Economic and Policy Research, Washington, 12.6.2002.

Mark Weisbrot, David Rosnick, Dean Baker: Poor Numbers: The Impact of Trade Liberalization on World Poverty. Center for Economic and Policy Research, Washington, 18.11.2004. www.cepr.net

William Cline: Trade Policy and Global Poverty, Washington, 2004.

Anderson, K., Martin, W.: Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda. World Economy, September 2005.

Thomas Hertel and L. Alan Winters: Poverty Impacts of a WTO Agreement: Synthesis and Overview. In: Putting Development Back into the Doha Agenda: Poverty Impacts of a WTO Agreement. Forthcoming from the World Bank, Washington.

Roberta Piermartini and Robert The: Demystifying Modelling Methods for Trade Policy. WTO Discussion Paper, n° 10, WTO, Genf, 2005.